

**STRATEGIE ACTIONS SICAV SA**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 faisant ressortir un total de 1 115 034 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 1 636 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 108 025 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 26 avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>ACTIF</b>				
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>				
Actions et droits rattachés		272 506	380 552	376 155
Obligations et valeurs assimilées		574 703	589 586	586 400
Titres OPCVM		30 692	66 798	61 857
	3.1	<b>877 901</b>	<b>1 036 936</b>	<b>1 024 412</b>
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>				
Placements monétaires	3.2	42 674	-	39 747
Disponibilités	3.3	194 459	311 903	234 491
		<b>237 133</b>	<b>311 903</b>	<b>274 238</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 115 034</b>	<b>1 348 839</b>	<b>1 298 650</b>
<b>PASSIF</b>				
Opérateurs créditeurs	3.4	5 048	6 181	5 122
Autres créditeurs divers	3.5	1 961	3 390	7 234
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 009</b>	<b>9 571</b>	<b>12 356</b>
<b>Capital</b>	3.6	1 086 335	1 307 459	1 263 531
<b>Sommes distribuables</b>	3.7	<b>21 690</b>	<b>31 809</b>	<b>22 763</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19 590	30 398	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 100	1 411	22 763
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 108 025</b>	<b>1 339 268</b>	<b>1 286 294</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 115 034</b>	<b>1 348 839</b>	<b>1 298 650</b>

## ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		8 460	8 620	49 686
Dividendes	4.1	-	-	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 460	8 620	34 695
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.3	1 327	1 354	5 601
<i>Total des revenus des placements</i>		9 787	9 974	55 287
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.4	<5 048>	<6 181>	<21 713>
<b>Revenu net des placements</b>		4 739	3 793	33 574
Autres charges	4.5	<2 341>	<2 206>	<9 779>
<b>Résultat d'exploitation</b>		2 398	1 587	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation		<298>	<176>	<1 032>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		2 100	1 411	22 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		298	176	1 032
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<10 914>	41 146	78 514
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		10 963	<66 317>	<92 412>
Frais de négociation de titres		<811>	<1 372>	<2 318>
Droit de sortie		-	776	776
<b>Résultat net de la période</b>		1 636	<24 180>	8 355

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 636</b>	<b>&lt;24 180&gt;</b>	<b>8 355</b>
Résultat d'exploitation	2 398	1 587	23 795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<10 914>	41 146	78 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 963	<66 317>	<92 412>
Frais de négociation de titres	<811>	<1 372>	<2 318>
Droit de sortie	-	776	776
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>&lt;30 398&gt;</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>&lt;179 905&gt;</b>	<b>&lt;395 156&gt;</b>	<b>&lt;450 267&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Capital	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
<b>Rachats</b>	<b>&lt;179 905&gt;</b>	<b>&lt;395 156&gt;</b>	<b>&lt;450 267&gt;</b>
Capital	<176 102>	<392 142>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	<332>	6 145	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<3 471>	<9 159>	<10 015>
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>&lt;178 269&gt;</b>	<b>&lt;419 336&gt;</b>	<b>&lt;472 310&gt;</b>
<b>Actif net</b>			
En début de la période	1 286 294	1 758 604	1 758 604
En fin de la période	1 108 025	1 339 268	1 286 294
<b>Nombre d'actions</b>			
En début de la période	574	776	776
En fin de la période	494	599	574
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 242,965</b>	<b>2 235,840</b>	<b>2 240,930</b>
<b>Taux de rendement annualisé</b>	<b>1,29%</b>	<b>-5,44%</b>	<b>1,12%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2023

### 1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/03/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.



### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

##### **A- Actions et droits rattachés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0007670011	DELICE HOLDING	100	1 201	1 247	0,11%
TN0007570013	EURO-CYCLES	770	19 540	14 938	1,34%
TN0003200755	I.C.F.	770	67 101	76 943	6,90%
TN0007610017	SAH LILAS	800	7 087	7 716	0,69%
TN0006590012	SIAME	2 500	9 845	8 356	0,75%
TN00065600115	SOTUVER	6 450	60 821	59 329	5,32%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	1750	13 748	15 139	1,36%
TN0007440019	TELNET HOLDING	2 000	16 139	14 301	1,28%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	7 632	81 195	68 721	6,16%
TN0007380017	TUNIS RE	896	5 721	5 816	0,52%
<b>Total actions et droits rattachés</b>			<b>282 398</b>	<b>272 506</b>	<b>24,44%</b>

##### **B- Obligations et valeurs assimilées**

###### **Obligations de sociétés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	25 727	2,31%
<b>Total obligations de sociétés</b>			<b>25 613</b>	<b>25 727</b>	<b>2,31%</b>

###### **Bons du trésor assimilables**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	548 976	49,23%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>			<b>508 252</b>	<b>548 976</b>	<b>49,23%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>533 865</b>	<b>574 703</b>	<b>51,54%</b>

##### **C- Titres OPCVM**

TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	285	28 283	30 692	2,75%
<b>Total OPCVM</b>			<b>28 283</b>	<b>30 692</b>	<b>2,75%</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

<b>BTCT</b>					
TNFLNDGPCYH1	BTC 13 SEMAINES 03/05/2023, 8%	43 000	42 584	42 674	3,83%
<b>Total BTCT</b>		<b>43 000</b>	<b>42 584</b>	<b>42 674</b>	<b>3,83%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>			<b>42 584</b>	<b>42 674</b>	<b>3,83%</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	113 463	305 860	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 262	1 659	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<252>	<332>	<312>
Vente titres à encaisser	79 986	4 716	9 543
Achats de titres à régler	-	-	<1 323>
	<b>194 459</b>	<b>311 903</b>	<b>234 491</b>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	2 507	3 300	2 535
Rémunérations du dépositaire à payer	1 467	1 467	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 074	1 414	1 087
	<b>5 048</b>	<b>6 181</b>	<b>5 122</b>

### 3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	1 655	3 226	6 911
Redevances CMF à Payer	104	114	108
Contribution sociale de solidarité à payer	50	50	200
TCL à payer	24	-	15
Autres (retenue à la source à payer)	128	-	-
	<b>1 961</b>	<b>3 390</b>	<b>7 234</b>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Montant	<b>1 263 531</b>
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

#### **Rachats effectués**

Montant	<176 102>
Nombre de titres	80
Nombre d'actionnaires sortants	6

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	<811>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<10 914>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	10 963
Régularisations des sommes non distribuables	<332>

#### **Capital au 31 mars 2023\***

Montant	<b>1 086 335</b>
Nombre de titres	494
Nombre d'actionnaires	17

*\*A la date de signature de notre rapport sur les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 109 362 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC.*

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	2 398	1 587	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<298>	<176>	<1 032>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19 590	30 398	-
	<u>21 690</u>	<u>31 809</u>	<u>22 763</u>

## 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</u>
Dividendes	-	-	14 991
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>14 991</u>

### 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	8 053	8 053	32 659
Intérêts sur obligations	407	567	2 036
	<u>8 460</u>	<u>8 620</u>	<u>34 695</u>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au</u> <u>31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôt à vue	1 327	1 354	5 601
	<b>1 327</b>	<b>1 354</b>	<b>5 601</b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au</u> <u>31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	2 507	3 300	11 034
Rémunérations du dépositaire	1 467	1 467	5 950
Rémunérations du gestionnaire	1 074	1 414	4 729
	<b>5 048</b>	<b>6 181</b>	<b>21 713</b>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au</u> <u>31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 789	1 604	7 776
Redevances CMF	314	397	1 375
Autres retenues	119	76	234
TCL	69	79	194
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
	<b>2 341</b>	<b>2 206</b>	<b>9 779</b>

## **5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :**

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.